

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR**

**SESSION D'ÉTÉ**

**23 JUIN 2025**

**DOSSIER DE PRESSE**

Les élus se réuniront le 23 juin en assemblée plénière pour la session d'été. Parmi les principaux rapports de cette session:

- les deux projets lauréats du Conseil départemental des collégiennes et des collégiens,
- la nouvelle stratégie portuaire pour les Côtes d'Armor.

**CÔTES D'ARMOR**  
**TOUJOURS IRRÉDUCTIBLES**  
**TELLEMENT IRRÉSISTIBLES**

[cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr)   



**CONTACT PRESSE**

Direction de la Communication  
Marine Beunardeau  
[marine.beunardeau@cotesdarmor.fr](mailto:marine.beunardeau@cotesdarmor.fr)  
02 96 77 68 56 / 07 64 39 05 81

# LES DEUX PROJETS LAURÉATS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET DES COLLÉGIENS SERONT FINANCÉS A HAUTEUR DE 2 500€ CHACUN



Pour cette seconde édition, les élèves de huit collèges volontaires des Côtes d'Armor ont pu expérimenter la vie démocratique avec la mise en place d'un Conseil départemental des collégiennes et des collégiens. Les huit projets présentés en mars dernier par les établissements participants correspondent à des politiques départementales obligatoires ou volontaristes.

Lors de la session exceptionnelle du Conseil départemental des collégiennes et collégiens du 20 mai dernier, les 32 représentantes et représentants des huit classes participantes (4 par classe) ont présenté les projets et le résultat des votes.

À l'issue de la session, un suffrage a permis d'élire les lauréats. En effet, cette année, deux établissements arrivent en tête ex-aequo : les collèges Jean- Jaurès de Saint-Nicolas-du-Pélem et Diwan Bro Dreger de Plésidy, avec respectivement des projets sur « la mise en valeur et transmission mémorielle de la stèle des patriotes » et le « réaménagement de la cour ».

À ce titre, les deux projets sont inscrits à l'ordre du jour de la session du 23 juin et seront soumis au vote de l'assemblée départementale, afin de se voir attribuer une enveloppe de 2 500€ chacun permettant de financer leur projet.

## Les projets :

### COLLÈGE JEAN-JAURÈS SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM

#### Valoriser un lieu de mémoire

- 20 élèves de 4<sup>e</sup> se mobilisent pour redonner vie au monument aux martyrs de l'Occupation situé devant leur collège. Leur projet : rénover les inscriptions, végétaliser l'espace et créer une zone dédiée aux cérémonies avec un panneau explicatif.

### COLLÈGE DIWAN BRO DREGER PLÉSIDY

#### Réinventer la cour de récréation

- 24 élèves de 4<sup>e</sup> proposent de transformer leur cour en un espace partagé, divisé entre sport et détente. Au programme : terrains de jeu, coins calmes avec tables, plantes, bibliothèque ambulante et tri sélectif, pour favoriser le respect et la mixité.

# UNE NOUVELLE STRATÉGIE PORTUAIRE POUR LES CÔTES D'ARMOR



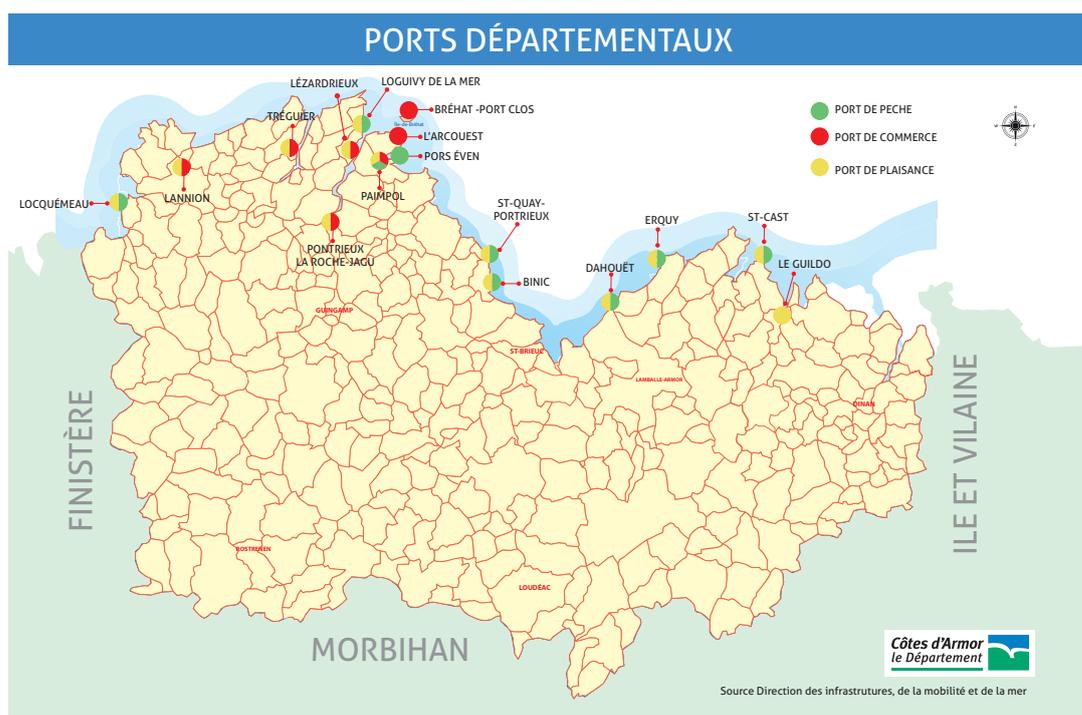
« An hent a zo e-tal ar mar »

« le chemin est au bord de la mer »

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE POUR L'AVENIR MARITIME DU TERRITOIRE

### Un cap maritime affirmé pour les Côtes d'Armor

Le littoral costarmoricain, avec ses **350 kilomètres de côtes** et ses **16 ports départementaux**, constitue un atout majeur pour le territoire. Ces ports, répartis entre **pêche (9 concessions)**, **plaisance (13 concessions)** et **commerce (7 concessions)**, sont au cœur d'activités économiques, sociales et environnementales essentielles.



Carte des ports départementaux des Côtes d'Armor – répartition des ports de pêche, de commerce et de plaisance

Face aux mutations du secteur maritime — pression internationale, transition écologique, évolution des pratiques halieutiques — le Département des Côtes d'Armor affirme aujourd'hui sa stratégie portuaire, qui se veut lisible, durable et cohérente avec l'ensemble des politiques du littoral.

« Le Département affirme aujourd'hui son ambition pour un littoral costarmoricain fort, cohérent et solidaire. En valorisant nos ports, en soutenant nos professionnels de la mer et en anticipant les transitions de demain, nous construisons une politique maritime durable et structurante pour l'ensemble de notre territoire. » précise **Christian Coail**, Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor

# 1. SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : VALORISER LES RESSOURCES, RENFORCER LES FILIÈRES

La mer est une ressource vivante, stratégique, qui doit être gérée de manière responsable et pérenne. Dans les Côtes d'Armor, la pêche représente une activité historique et dynamique. En 2023, les deux criées départementales d'Erquy et de Saint-Quay-Portrieux ont traité **24 000 tonnes de produits de la mer, générant un chiffre d'affaires de 73 millions d'euros.**

La flotte costarmoricaine se compose de **278 navires côtiers et de 19 navires hauturiers.** Ces deux catégories de navires remplissent des rôles complémentaires :

- **Les navires côtiers** opèrent à proximité des côtes, généralement sur des sorties courtes (à la journée ou en début de soirée). Ils sont majoritairement de petite taille et pratiquent une pêche artisanale, ciblant notamment le poisson frais, les coquillages ou les crustacés. Ils assurent une présence quotidienne dans les ports costarmoricains et participent à la vitalité des territoires littoraux.
- **Les navires hauturiers**, quant à eux, sortent sur plusieurs jours, parfois en haute mer. Leur taille plus importante leur permet de viser des espèces à forte valeur ajoutée et de générer des volumes conséquents. Bien qu'ils ne représentent que 6 % de la flotte, **ils assurent à eux seuls 43 % du tonnage et 50 % de la valeur des débarques.**

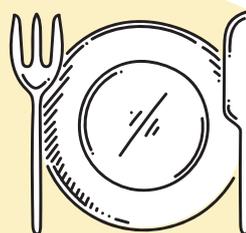
Ces chiffres illustrent à la fois **la diversité et la complémentarité** des pratiques de pêche dans les Côtes d'Armor, entre ancrage local et performance économique.

**La coquille Saint-Jacques** constitue l'un des produits emblématiques de cette diversité. À elle seule, elle représente **30 % de la valeur et 41 % du tonnage** traités dans les criées d'Erquy et de Saint-Quay-Portrieux.

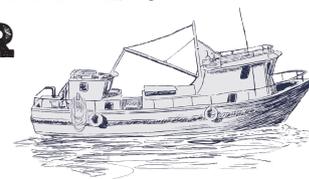
## DANS CE CONTEXTE, LA STRATÉGIE PORTUAIRE ENTEND :

Favoriser la **valorisation locale** des produits de la mer ;

- **Améliorer la coordination** logistique **entre les ports**, les halles à marée et les opérateurs de mareyage ;
- **Réduire les concurrences internes** entre sites bretons au profit d'une structuration régionale plus efficace, notamment pour répondre au renforcement de la concurrence extérieure. Une concurrence déloyale, appuyée par des bateaux sous pavillon de complaisance.



## 2. AUTONOMIE STRATÉGIQUE BRETONNE : LE DÉPARTEMENT PRÉCURSEUR SUR LA FILIÈRE MARITIME



L'autonomie stratégique des ports est l'un des axes fondamentaux de la politique maritime du Département des Côtes d'Armor. Elle se traduit par une réorganisation de la gouvernance, une modernisation des infrastructures et une anticipation des transitions énergétiques et écologiques. Le Département engage une politique ambitieuse de planification pluriannuelle des investissements portuaires, avec trois objectifs prioritaires :

- 1. Assurer la sécurité et la performance des infrastructures :** criées, quais, dragages, réseaux, équipements techniques.
- 2. Accompagner la transition énergétique** et favoriser l'émergence de nouvelles filières maritimes.
- 3. Garantir une continuité de service durable** pour les professionnels de la pêche, du commerce, de la réparation navale et de la plaisance.

### RÉORGANISATION FONCTIONNELLE ET CLARTÉ DES VOCATIONS PORTUAIRES

Les 16 ports départementaux sont désormais réorganisés selon leur vocation principale, pour plus de lisibilité, d'efficacité et de complémentarité :

- **Ports de pêche :** 7 concessions, confiées à un futur délégataire spécialisé via un contrat de 10 ans (ex. : Saint-Quay, Erquy, Loguivy).
- **Ports de commerce :** Tréguier, Port Clos, L'Arcouest, transférés à la SPL dès 2026.
- **Ports de plaisance :** vers un regroupement progressif de la gestion au sein de la SPL Eskale d'Armor d'ici 2027 (notamment Paimpol, Lézardrieux, Saint-Cast...).

Cette organisation favorise une logique de complémentarité et permet une gestion cohérente, intégrée aux réalités des territoires et aux exigences environnementales.

### MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES

Le Département poursuit des investissements structurants visant à garantir la compétitivité et l'attractivité des ports :

- **Entretien et dragage des bassins :** les opérations régulières de dragage permettent de maintenir la profondeur nécessaire à la navigation. Ces actions sont essentielles pour garantir la sécurité maritime et la fluidité des échanges.
- **Aires de carénage :** modernisées et équipées pour respecter les normes environnementales, elles offrent aux professionnels des espaces techniques adaptés au nettoyage et à la maintenance des navires, tout en limitant les rejets polluants.
- **Aménagements logistiques :** requalification des quais, développement des réseaux secs et humides, aires de débarque, zones de stockage ou de mareyage

### Zoom

#### Partage des activités maritimes : un port précurseur au service de l'autonomie bretonne

Le Conseil départemental est précurseur en matière d'autonomie stratégique, en soutenant le développement du premier parc éolien en mer en Côtes d'Armor. Pour accompagner ce projet, le Département engage le réaménagement du port nord de Saint-Quay-Portrieux, afin d'y accueillir la base de maintenance du parc éolien offshore. Ce chantier, d'un montant prévisionnel de 20 millions d'euros, illustre une approche équilibrée du développement littoral, avec plusieurs éléments structurants :

- **Création de 80 emplois pérennes sur site ;**
- **Amélioration des conditions d'exercice pour les pêcheurs,** via des aménagements adaptés ;
- **Soutien à l'autonomie énergétique régionale,** grâce à l'implantation locale des services offshore ;
- **Extension du bâtiment de la SNSM,** afin de répondre aux nouveaux besoins liés à l'accroissement des usages humains et maritimes.

Par cette opération, le Département affirme son rôle de **facilitateur** et se positionne comme un **acteur maritime à long terme**, en conciliant innovation, performance et respect des usages existants.

### 3. COOPÉRATION BRETONNE : MUTUALISATION ET COMPLÉMENTARITÉ TERRITORIALE



En juillet 2024, Christian Coail, président du Département et Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne ont signé un protocole portuaire « Pour une vision portuaire commune en Côtes d'Armor ». Cette **stratégie portuaire** repose sur une logique de **coopération renforcée entre territoires bretons**. L'objectif est de dépasser les limites administratives et d'inscrire chaque port dans une logique de complémentarité à l'échelle costarmoricaine et bretonne. Deux outils structurants incarnent cette dynamique :

- **La Société d'Économie Mixte Locale Bretagne Armor Pêche**, réunissant Département, Région, CCI et acteurs financiers pour structurer durablement la filière pêche. Elle portera notamment les investissements liés à la transition énergétique, à la modernisation des infrastructures et à la valorisation des produits.
- **La Société Publique Locale Eskale d'Armor**, créée en 2021 en charge de la plaisance, qui intégrera progressivement la gestion de tous les ports de plaisance du département d'ici 2027. Elle assurera également la gestion de certains ports à faible activité pêche.

Cette structuration permettra une meilleure lisibilité de l'action publique, un partage des ressources et un développement plus harmonieux du littoral. L'ouverture des échanges avec Bretagne Plaisance aura pour but de mutualiser les supports et de créer une action commune.

#### EN PARLANT DE PLAISANCE...

Au-delà de leur rôle technique et économique, les ports de plaisance constituent de véritables portes d'entrée sur la richesse naturelle, culturelle et paysagère des Côtes d'Armor. Chaque escale est une invitation à découvrir un territoire préservé, rythmé par ses criques, ses falaises, ses plages, et ses villages côtiers.

Cette politique en lien avec la plaisance favorise pleinement la dimension **touristique** des Côtes d'Armor :

- en favorisant un accueil de qualité pour les plaisanciers (services, information, confort) ;
- en développant une cohérence territoriale dans la gestion des ports et de leurs abords (mobilités douces, accès aux commerces et sentiers) ;
- et en accompagnant les ports vers la labellisation « Ports Propres » et les transitions écologiques.

### 4. CONNAISSANCE DES BESOINS : PLANIFIER, ACCOMPAGNER, CO-CONSTRUIRE

Enfin, la stratégie portuaire du Département s'inscrit dans une démarche de connaissance fine du terrain. Chaque projet, chaque orientation stratégique est le fruit d'un **dialogue constant** avec les professionnels, les élus locaux, les délégataires de service public et les usagers. Les orientations retenues sont guidées par :

- **Une planification croisée des investissements et des travaux**, en fonction des besoins exprimés ;
- **Un objectif d'harmonisation des services** offerts dans tous les ports, pour garantir équité et de qualité ;
- **Une recherche active de labellisation**, de reconnaissance d'excellence et d'innovation, pour renforcer l'attractivité du territoire et ses filières économiques.